VILLE D'AMANCY

EVALUATION ENVIRONNEMENTALE

ANALYSE DE LA SENSIBILITE ECOLOGIQUE

VERDI

Passage écologue

Client	Communauté de Communes du Pays Rochois
Commune	Amancy (74)
Etude	Evaluation environnementale - PLU

DATE	CONDITIONS METEOROLOGIQUES				ECOLOGUE
	Couverture nuageuse (%)	Température (°C)	Vent (km/h)	Pluviométrie (mm)	
20/12/2024	70%	0°C	< 10 km/h	0 mm	Samantha Mazin
30/04/2025	0%	16 à 20°C	< 10 km/h	0 mm	Charlotte Carlet

EQUIPE INTERVENANTE	
Ecologue généraliste, fauniste	Charlotte Carlet
Ecologue généraliste, fauniste	Samantha Mazin
Ecologue généraliste, botaniste	Anaïs Balaïn
Alternant écologue	Titouan Ghali

INTRODUCTION

Dans le cadre de l'évaluation environnementale du PLU de la ville d'Amancy (74), VERDI a été mandaté pour effectuer, en 2024-2025, une visite du site du projet. Il ne s'agit pas d'une expertise faune flore exhaustive mais d'une analyse de la sensibilité des sites. Les objectifs sont les suivants :

- Identifier les incidences du projet sur la faune et la flore ;
- Préciser l'intérêt de la végétation présente ;
- Identifier les sites qui sont potentiellement à éviter ;
- La nécessité de mise en place de mesures de réduction ou de compensation.

Le site prospecté se situe : Chemin de Livron, 74800 Amancy et concernent les parcelles cadastrales n°1307, n°0776, n°0566, n°1608, n°2068, n°1315 et n°1582 pour une surface totale de 1,6 ha.

Localisation du site

Légende

- Site d'étude
- Limites communales
- Cours d'eau

N

0 1 2 km

Source : Google satellite
Production : VERDI pour CC du Pays Rochois, janvier 2025

METHODOLOGIE

Les secteurs ont été prospectés à pied de manière à voir les différentes composantes des sites, ceci dans le but d'évaluer les différents habitats présents et leurs potentialités d'accueil d'espèces. Les espèces présentes ont été identifiées et listées.

Les bases de données Biodiv'AURA (https://atlas.biodiversite-auvergne-rhone-alpes.fr/) et INPN (https://inpn.mnhn.fr/accueil/index) ont permis de mettre en avant la biodiversité présente sur la commune concernée pour le secteur à prospecter : Amancy. La commune présente une diversité intéressante avec certaines espèces protégées et potentielles sur les secteurs à inventorier (cf. tableau suivant). Les données bibliographiques ont été analysées afin d'évaluer les sensibilités environnementales (enjeux) du site d'étude. Certaines espèces à enjeu peuvent ainsi être jugées « potentielles » sur le site.

TAXON	AMANCY	
	INPN	BIODIV AURA
Avifaune (protégés)	88 (73)	118
Mammifère (protégés)	13 (3)	24 (5)
Chiroptères (protégés)	-	9 (9)
Reptiles (protégés)	4 (4)	4 (4)
Amphibiens (protégés)	-	3 (3)
Lépidoptères (protégés)	73 (1)	230 (2)
Odonates (protégés)	14	
Orthoptères (protégés)	7	
Coléoptères (protégés)	5	
Flore (bryophytes compris)	446 (13)	350
TOTAL	650 (94)	738 (23)

La carte suivante présente le contexte écologique de la commune et du site avec les différents zonages réglementaires et d'inventaires présents sur la commune. Amancy est concerné par une ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique) de type I : la ZNIEFF de type I « Bois des fournets » concerne le sud de la commune. Elle ne possède cependant aucune continuité avec le site d'étude. Aucun autre zonage n'est présent sur la commune ou à proximité du site d'étude.

La commune et le site sont aussi concernés par plusieurs PNA (Plans Nationaux d'Action) : les PNA visant le Milan royal (*Milvus milvus*) et les chiroptères. Le Milan royal est potentiel de passage et/ou pour la chasse puisque les parcelles correspondent à des parcelles de type culture et prairies, favorisant les ressources alimentaires de l'espèce. De plus, un individu a été observé de passage en décembre et en avril. Les chiroptères peuvent globalement être présent sur le site pour la chasse et pour la reproduction (parturition) grâce à la présence d'arbres favorables (arbres à cavités ou présentant des fissures).

Enfin, les données du SRADDET ont permis d'analyser les continuités écologiques présentes sur et autour du site. Ainsi, le site est localisé dans un espace identifié comme artificiel, mais il correspond en réalité à des espaces perméables agricoles. Toujours selon le SRADDET, aucune zone humide ou cours d'eau ne se situe dans l'emprise du site. Seuls les sondages pédologiques et la flore permettront de confirmer ceci. Le positionnement du site ne semble pas perturber les réservoirs de biodiversité ni les corridors écologiques présents à proximité.

Contexte écologique

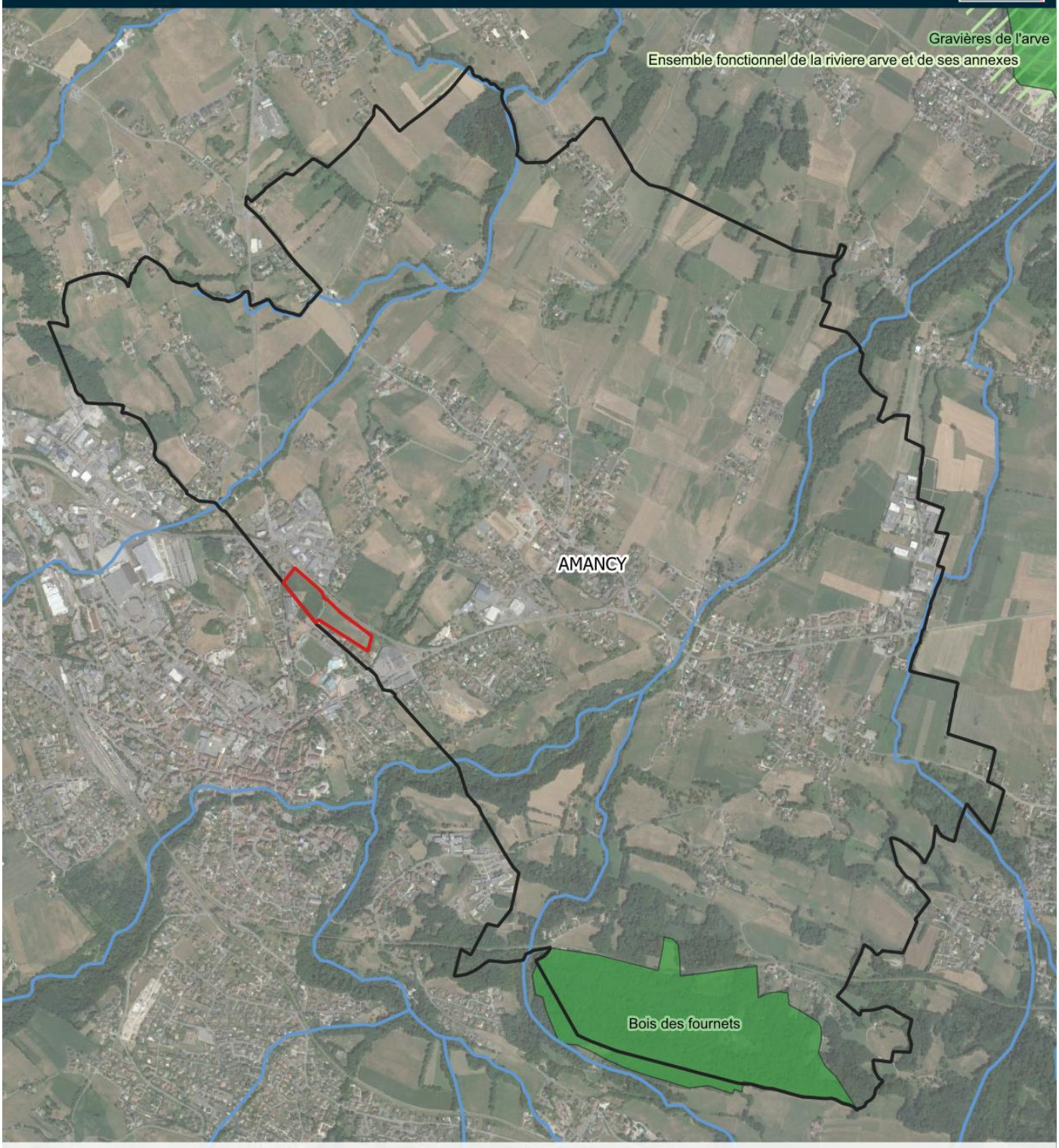

Légende

- Site d'étude
- Limites communales
- Cours d'eau

Zonages d'inventaires

- ZNIEFF I
- ZNIEFF II

N

0 1 2 km

Source : Google satellite
Production : VERDI pour CC du Pays Rochois, janvier 2025

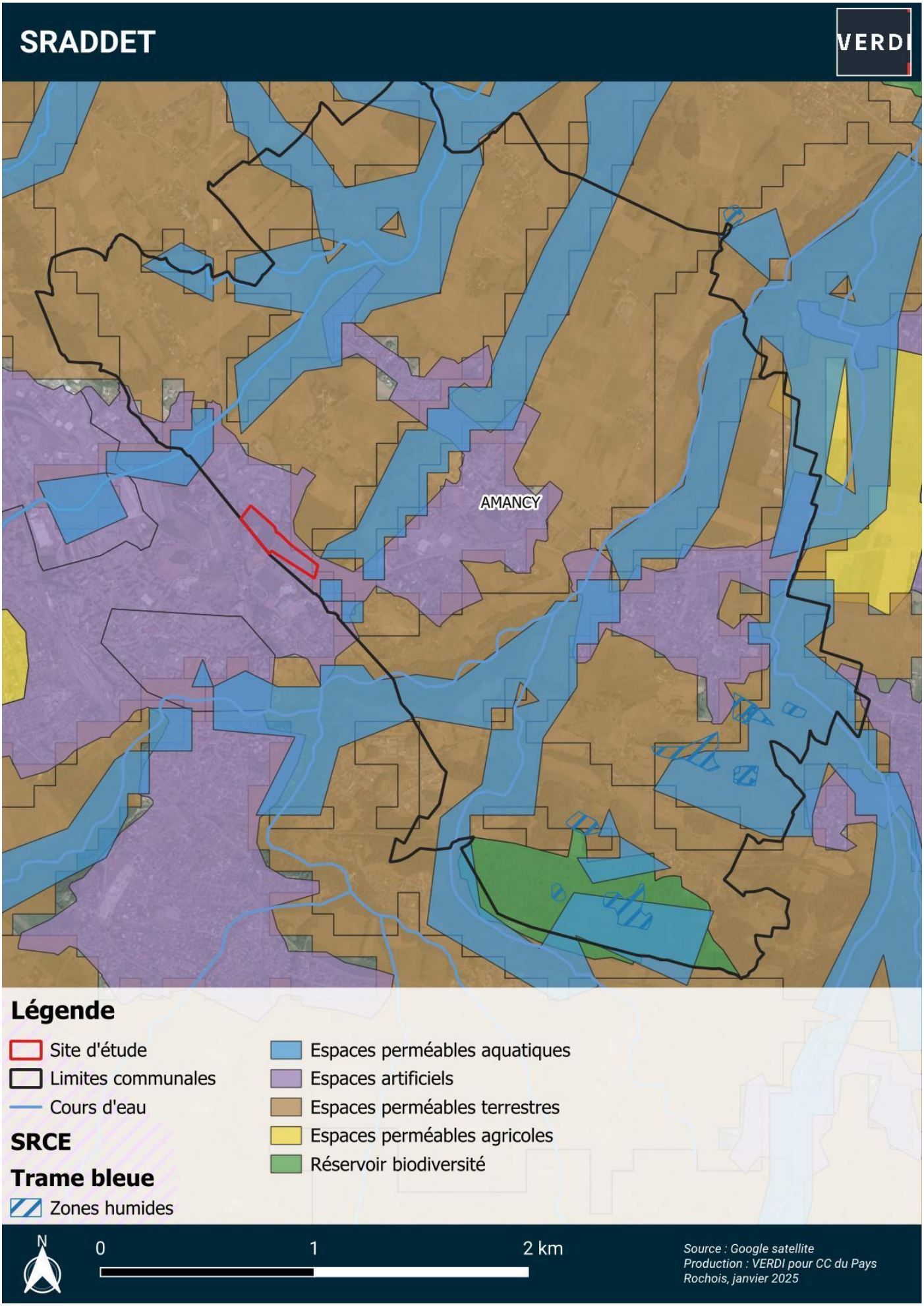
SRADDET
VERDI
AMANCY
Légende
Site d'étude
Limites communales
Cours d'eau
SRCE
Trame bleue
Zones humides
Espaces perméables aquatiques
Espaces artificiels
Espaces perméables terrestres
Espaces perméables agricoles
Réservoir biodiversité
N
0
1
2 km
Source : Google satellite
Production : VERDI pour CC du Pays Rochois, janvier 2025

Zones humides

Légende

- Site d'étude
- Limites communales
- Cours d'eau

SRCE

Trame bleue

- Zones humides
- Cours d'eau à préserver

N

0 1 2 km

Source : Google satellite
Production : VERDI pour CC du Pays Rochois, janvier 2025

Site : Chemin de Livron

CONTEXTE ET ZONAGE		
Site Natura 2000 : **Non (la plus proche à 3.7km)**	ZNIEFF : **Non (la plus proche à 1.4km au sud)**	Site Inscrit : **Non**
Périmètre à statut : **Non**		Site Classé : **Non**

DESCRIPTION DU SITE	
Surface : **1.6 ha**	Usage actuel : **culture et prairie**
Le site est composé d'une culture et d'une prairie de fauche, le tout séparé par un chemin. Une zone arborée est aussi présente au nord-est du site	

FAUNE FLORE HABITATS	
Habitats : Aucun habitat à enjeu n'a été identifié sur le site. **Flore :** Aucune flore protégée rare ou à enjeu local n'a été identifiée. Les espèces à enjeu bibliographiques ne sont pas potentielles sur ce secteur. Deux espèces exotiques envahissantes ont été identifiées : la Vigne vierge (*Parthenocissus inserta*) et le Laurier-cerise (*Prunus laurocerasus*). Le laurier cerise est peu invasif mais exotique. Aucun individu ne devra être replanté lors de la phase travaux. Concernant la vigne-vierge elle devra d'abord être traitée (arrachée et brulée (centre spécialisé ou traitement des déchets)) avant le début des travaux. Une seule espèce indicatrice de zone humide a été identifié, le Saule blanc, mais un seul individu ne permet pas l'identification d'une zone humide. Parmi les espèces bibliographiques, certaines ne sont pas potentielles car les habitats ne leur sont pas favorables (prairies humides, boisements	**Faune :** Au total, 24 d'espèces d'oiseaux, en majorité bocagères, ont été inventoriées sur le site. Parmi les espèces ayant un enjeu important comptent le Serin cini (*Serinus serinus*), le Milan noir (*Milvus migrans*) et le Milan royal (*Milvus milvus*). Le Serin cini est protégé au niveau français et classé « vulnérable » sur la liste rouge nationale. Les deux espèces de Milans sont quant à elles citées en annexe I de la Directive Oiseaux (protection européenne). Le Serin cini, comme beaucoup d'autres espèces bocagères identifiées sur le site, peut être présent dans les haies et lisières forestières pour sa nidification et dans la prairie pour le nourrissage. Dans le cas des deux espèces de Milan, il apparait très peu probable que les zones boisées du site puissent leur servir

etc), d'autres sont considérées comme potentiellement présentes sur le site :

- la Spiranthe d'été (*Spiranthes aestivalis*) (*Annexe IV Directive Habitat, protection nationale, statut vulnérable au niveau national*) est potentielle sur la partie prairie. Sa floraison dès le mois de mai n'a pas permis son observation ;
- la Gymnadenie odorante (*Gymnadenia odoratissima) (protégée au niveau national et régional, statut vulnérable au niveau national)* est présente dans les pelouses et côteaux, mais fleurie également à partir du mois de mai et n'a donc pas été observée ;
- L'Orchis pyramidal (*Anacamptis pyramidalis*) (*statut vulnérable en région*) se trouve facilement sur les talus routiers, mais sa floraison dès mai n'a pas permis son observation.

de zone de reproduction. Cependant, la zone de culture présente au Nord est favorable à leur activité de chasse.
Les alignements d'arbres présents au sud du site possèdent des structures favorables au gîte des chiroptères (écorces soulevées, fissures, lierre…). Les arbres présents en bordure du chemin coupant les parcelles nord et sud ne possèdent quant à eux aucune structure favorable. Il est aussi probable que certaines espèces comme la Pipistrelle commune (*Pipistrellus pipistrellus*) utilise la zone de prairie pour la chasse.
Du côté de la prairie, les lisières et haies sont attractives pour les reptiles, pouvant leur servir autant de zones de repos et de reproduction.

ZONES HUMIDES

10 sondages ont été réalisés en décembre lors du premier passage sur le site d'étude. Les 10 sondages ont permis de constater l'absence de zones humides puisqu'ils ont tous atteint une profondeur suffisante à l'analyse du sol et aucun d'entre eux ne présentait de traces d'hydromorphie (oxydation ou réduction).

Continuité écologique : Aucun zonage ne se situe au sein du site d'étude, mais une ZNIEFF de type I est présente au sud de la commune. Celle-ci correspond également à un réservoir de biodiversité. Cependant, aucune continuité ne semble lier le zonage au site d'étude.

Enjeux faune flore habitats : Plusieurs espèces protégées sont présentes sur le secteur et peuvent utiliser le site autant pour la reproduction (arbres, haies pour le Serin cini et les reptiles) que pour le nourrissage (prairie, culture pour les oiseaux bocagers et les Milans). La forêt au sud est favorable au gîte des chiroptères.
Les enjeux de ce site sont donc modérés à très fort (pour le Serin cini, les Milans et les chiroptères).
Concernant la flore, deux espèces protégées sont potentielles sur le site d'étude. Elles présentent un enjeu fort.

MESURES PROPOSEES

Des enjeux sont présents sur ce site. Les incidences brutes de l'aménagement des parcelles concernent la perte de boisement (enjeu très fort), de haie (enjeu fort) et de culture (enjeu modéré).

De manière général, il est conseillé d'effectuer tout travaux hors des périodes de reproduction (<u>période conseillée : automne, hiver</u>). De plus, il est vivement conseillé d'éviter la forêt située au sud entre la route et le site et si possible les arbres longeant le chemin central. Aussi, il est conseillé d'écarter tout impact de 5m par rapport aux lisières et haies présents sur le site.

Mesure proposée :

- Classer la forêt située au sud-est de la zone au titre de l'article L.151-19 du CU afin de le préserver et le faire apparaître sur le règlement graphique.

Récapitulatif

Site	NIVEAU ENJEUX		POINTS DE VIGILANCE	MESURES A PRECONISER
	Minimal	Maximal		
Site 1 : Chemin de Livron	Modéré	Fort	Forêt Prairie Culture	Eviter les travaux de construction en période de reproduction Classer la forêt

ANNEXE - ZONES HUMIDES

Contexte réglementaire

La notion de « zone humide » est présentée au 1° du I de l'article L211-1 du Code de l'Environnement : « La prévention des inondations et la préservation des écosystèmes aquatiques, des sites et des zones humides ; on entend par zone humide les terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire, ou dont la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année. »

La caractérisation de zones humides est régie par l'arrêté du 24 juin 2008 complété par l'arrêté du 1er octobre 2009. Cette caractérisation se base sur des critères d'hygrophilie de la végétation et/ou d'hydromorphie des sols (critères alternatifs).

L'article 23 de la LOI n° 2019-773 du 24 juillet 2019 portant création de l'Office français de la biodiversité vient réaffirmer que le critère pédologique et le critère floristique sont alternatifs et permettent tout deux l'identification de zone humide.

Etat initial

Les secteurs à prospecter se situent pour certains à proximité (moins de 100m) de zones humides identifiées dans les données du SRADDET. Des sondages ont été réalisés afin de confirmer l'absence de zone humide. Il ne s'agit pas d'une expertise complète, mais uniquement d'identification via quelques sondages.

Méthodologie d'étude

La méthodologie suivante a été mise en place :

- Etude des données existantes ;
- Pré-localisation des sondages de reconnaissance au vu du projet, des données topographiques ;
- Investigations de terrain : réalisation de sondages à la tarière manuelle ;
- Rédaction d'une note de synthèse sur la base des investigations menées ;
- Conclusion sur la présence ou non d'une zone humide dans l'emprise des parcelles concernées par l'étude et la surface concernée le cas échéant.

La délimitation de zone humide au regard du critère pédologique sera faite en application des textes suivants :

- l'arrêté du 24 juin 2008 modifié par l'arrêté du 1er octobre 2009 qui précise les critères de définition et de délimitation des zones humides (articles L.214-7-1 et R.211-108 du Code de l'environnement) ;
- la circulaire du 18 janvier 2010 abrogeant la circulaire du 25 juin 2008 relative à la délimitation des zones humides (articles L.214-7-1 et R.211-108 du Code de l'environnement) ;

On considère une zone comme humide si l'on note dans la carotte de sol :

- la présence significative de traits rédoxiques débutant à moins de 25 cm de profondeur et se prolongeant en profondeur ;
- la présence significative de traits rédoxiques débutant à moins de 50 cm de profondeur et se prolongeant avec des traits réductiques apparaissant avant 120 cm de profondeur ;
- la présence significative de traits réductiques débutant à moins de 50 cm de profondeur ;
- la présence d'une accumulation de matière organique sur plus de 50 cm de profondeur.

Synthèse des investigations

10 sondages pédologiques ont été réalisés en 2024 à l'aide d'une tarière manuelle. Ils se sont déroulés par temps sec.

Identification de zones humides

- 10 sondages sont non humides.

Aucun trait d'oxydation n'a été observé avant 50cm de profondeur.

Le site est considéré comme non humide.

Conclusion

La Communauté de Communes du Pays Rochois a fait réaliser à VERDI ingénierie une étude d'identification de zones humides selon les critères pédologiques au droit du projet, afin d'appréhender cet enjeu dans le cadre d'une déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU.

- 10 sondages sont non humides.

Le critère pédologique a permis de confirmer l'absence d'une zone humide sur l'ensemble du site d'étude.

ANNEXE – FICHES DESCRIPTIVES DES SONDAGES

Sondage 1

Profil pédologique	
Profondeur (cm)	Hydromorphie
0 – 10	
10 – 20	
20 – 30	
30 – 40	
40 – 50	
50 – 60	
60 – 70	
70 – 80	
80 – 90	
90 – 100	
100 – 110	
110 – 120	

Classe de sol GEPPA : -III
Statut : Non humide

Apparition des traces d'oxydation :	0 cm
Apparition d'un horizon réduction :	Non observé
Apparition d'un horizon histique :	Non observé
Profondeur de la nappe :	Non observée
Profondeur du sondage :	50 cm

Sondage 2

Profil pédologique	
Profondeur (cm)	Hydromorphie
0 – 10	
10 – 20	
20 – 30	
30 – 40	
40 – 50	
50 – 60	
60 – 70	
70 – 80	
80 – 90	
90 – 100	
100 – 110	
110 – 120	

Classe de sol GEPPA : -III -
Statut : Non humide

Apparition des traces d'oxydation :	0 cm
Apparition d'un horizon réduction :	Non observé
Apparition d'un horizon histique :	Non observé
Profondeur de la nappe :	Non observée
Profondeur du sondage :	60 cm

Sondage 3

Profil pédologique	
Profondeur (cm)	Hydromorphie
0 – 10	
10 – 20	
20 – 30	
30 – 40	
40 – 50	
50 – 60	
60 – 70	
70 – 80	
80 – 90	
90 – 100	
100 – 110	
110 – 120	

Classe de sol GEPPA : III
Statut : Non humide

Apparition des traces d'oxydation :	0 cm
Apparition d'un horizon réduction :	Non observé
Apparition d'un horizon histique :	Non observé
Profondeur de la nappe :	Non observée
Profondeur du sondage :	60 cm

Sondage 4

Profil pédologique	
Profondeur (cm)	Hydromorphie
0 – 10	
10 – 20	
20 – 30	
30 – 40	
40 – 50	
50 – 60	
60 – 70	
70 – 80	
80 – 90	
90 – 100	
100 – 110	
110 – 120	

Classe de sol GEPPA : -III -
Statut : Non humide

Apparition des traces d'oxydation :	0 cm
Apparition d'un horizon réduction :	Non observé
Apparition d'un horizon histique :	Non observé
Profondeur de la nappe :	Non observée
Profondeur du sondage :	50 cm

Sondage 5

Profil pédologique	
Profondeur (cm)	Hydromorphie
0 – 10	
10 – 20	
20 – 30	
30 – 40	
40 – 50	
50 – 60	
60 – 70	
70 – 80	
80 – 90	
90 – 100	
100 – 110	
110 – 120	

Classe de sol GEPPA : --III
Statut : Non humide

Apparition des traces d'oxydation :	0 cm
Apparition d'un horizon réduction :	Non observé
Apparition d'un horizon histique :	Non observé
Profondeur de la nappe :	Non observée
Profondeur du sondage :	60 cm

Sondage 6

Profil pédologique	
Profondeur (cm)	Hydromorphie
0 – 10	
10 – 20	
20 – 30	
30 – 40	
40 – 50	
50 – 60	
60 – 70	
70 – 80	
80 – 90	
90 – 100	
100 – 110	
110 – 120	

Classe de sol GEPPA : -III
Statut : Non humide

Apparition des traces d'oxydation :	0 cm
Apparition d'un horizon réduction :	Non observé
Apparition d'un horizon histique :	Non observé
Profondeur de la nappe :	Non observée
Profondeur du sondage :	60 cm

Sondage 7

Profil pédologique	
Profondeur (cm)	Hydromorphie
0 – 10	
10 – 20	
20 – 30	
30 – 40	
40 – 50	
50 – 60	
60 – 70	
70 – 80	
80 – 90	
90 – 100	
100 – 110	
110 – 120	

Classe de sol GEPPA : -III
Statut : Non humide

Apparition des traces d'oxydation :	0 cm
Apparition d'un horizon réduction :	Non observé
Apparition d'un horizon histique :	Non observé
Profondeur de la nappe :	Non observée
Profondeur du sondage :	50 cm

Sondage 8

Profil pédologique	
Profondeur (cm)	Hydromorphie
0 – 10	
10 – 20	
20 – 30	
30 – 40	
40 – 50	
50 – 60	
60 – 70	
70 – 80	
80 – 90	
90 – 100	
100 – 110	
110 – 120	

Classe de sol GEPPA : -III
Statut : Non humide

Apparition des traces d'oxydation :	0 cm
Apparition d'un horizon réduction :	Non observé
Apparition d'un horizon histique :	Non observé
Profondeur de la nappe :	Non observée
Profondeur du sondage :	50 cm

Sondage 9

Profil pédologique	
Profondeur (cm)	Hydromorphie
0 – 10	
10 – 20	
20 – 30	
30 – 40	
40 – 50	
50 – 60	
60 – 70	
70 – 80	
80 – 90	
90 – 100	
100 – 110	
110 – 120	

Classe de sol GEPPA : -III
Statut : Non humide

Apparition des traces d'oxydation :	0 cm
Apparition d'un horizon réduction :	Non observé
Apparition d'un horizon histique :	Non observé
Profondeur de la nappe :	Non observée
Profondeur du sondage :	50 cm

Sondage 10

Profil pédologique	
Profondeur (cm)	Hydromorphie
0 – 10	
10 – 20	
20 – 30	
30 – 40	
40 – 50	
50 – 60	
60 – 70	
70 – 80	
80 – 90	
90 – 100	
100 – 110	
110 – 120	

Classe de sol GEPPA : -III
Statut : Non humide

Apparition des traces d'oxydation :	0 cm
Apparition d'un horizon réduction :	Non observé
Apparition d'un horizon histique :	Non observé
Profondeur de la nappe :	Non observée
Profondeur du sondage :	50 cm

ANNEXE – LISTES FAUNE ET FLORE OBSERVEE LORS DU PASSAGE

DO : Directive Oiseaux Européenne ; **DH** : Directive Habitats Faune Flore Européenne ; **PNA** : espèce ciblée par un Plan National d'Action ; **ECNPRE** : espèce chassable, nuisible, prélevable ; **LRM** : Liste Rouge Mondiale ; **LRE** : Liste Rouge Européenne ; **LRNn** : Liste Rouge Nationale pour les oiseaux nicheurs ; **LRRn** : Liste Rouge Régionale pour les oiseaux nicheurs ; **LRD** : Liste Rouge Départementale ; **Zn** : espèce déterminante de ZNIEFF en région.

Famille	Nom scientifique	Nom vernaculaire	[DO]	[PN]	[PNA]	[ECNPRE]	[LRM]	[LRE]	[LRNn]	**[LRNh]**	**[LRNp]**	[LRR] AURA	[Zn] RA	Enjeu local	12/2024	04/2025
AVIFAUNE (OISEAUX)																
Accipitridae	*Milvus migrans (Boddaert, 1783)*	Milan noir	DOI	Art.3			LC	LC	LC		NA[d]	LC		TFo		X
Accipitridae	*Milvus milvus (Linnaeus, 1758)*	Milan royal	DOI	Art.3	RCU		NT	NT	VU	VU	NA[c]	NT		TFo		X
Fringillidae	*Serinus serinus (Linnaeus, 1766)*	Serin cini		Art.3			LC	LC	VU		NA[d]	NT	C	Fo		X
Fringillidae	*Carduelis carduelis (Linnaeus, 1758)*	Chardonneret élégant		Art.3			LC	LC	VU	NA[d]	NA[d]	LC	C	Mo	X	
Falconidae	*Falco tinnunculus (Linnaeus, 1758)*	Faucon crécerelle		Art.3			LC	LC	NT	NA[d]	NA[d]	NT	C	Mo		X
Accipitridae	*Milvus milvus (Linnaeus, 1758)*	Milan royal	DOI	Art.3	RCU		NT	NT	VU	VU	NA[c]	NT		Mo	X	
Accipitridae	*Buteo buteo (Linnaeus, 1758)*	Buse variable		Art.3			LC	LC	LC	NA[c]	NA[c]	LC	C	Fa		X
Paridae	*Cyanistes caeruleus (Linnaeus, 1758)*	Mésange bleue		Art.3			LC	LC	LC		NA[b]	LC	C	Fa		X
Fringillidae	*Fringilla coelebs (Linnaeus, 1758)*	Pinson des arbres		Art.3			LC	LC	LC	NA[d]	NA[d]	LC	C	Fa	X	
Motacillidae	*Motacilla alba (Linnaeus, 1758)*	Bergeronnette grise		Art.3			LC	LC	LC	NA[d]		LC	C	Fa	X	
Paridae	*Parus major (Linnaeus, 1758)*	Mésange charbonnière		Art.3			LC	LC	LC	NA[b]	NA[d]	LC	C	Fa	X	

Famille	Nom scientifique	Nom vernaculaire	[DO]	[PN]	[PNA]	[ECNPRE]	[LRM]	[LRE]	[LRNn]	[LRNh]	[LRNp]	[LRR] AURA	[Zn] RA	Enjeu local	12/2024	04/2025
Paridae	*Parus major (Linnaeus, 1758)*	Mésange charbonnière		Art.3			LC	LC	LC	NA[b]	NA[d]	LC	C	Fa		X
Passeridae	*Passer domesticus (Linnaeus, 1758)*	Moineau domestique		Art.3			NE1	LC	LC		NA[b]	LC	C	Fa	X	
Passeridae	*Passer domesticus (Linnaeus, 1758)*	Moineau domestique		Art.3			NE1	LC	LC		NA[b]	LC	C	Fa		X
Muscicapidae	*Phoenicurus ochruros (S. G. Gmelin, 1774)*	Rougequeue noir		Art.3			LC	LC	LC	NA[d]	NA[d]	LC	C	Fa		X
Sylviidae	*Sylvia atricapilla (Linnaeus, 1758)*	Fauvette à tête noire		Art.3			LC	LC	LC	NA[c]	NA[c]	LC	C	Fa		X
Troglodytidae	*Troglodytes troglodytes (Linnaeus, 1758)*	Troglodyte mignon		Art.3			LC	LC	LC	NA[d]		LC	C	Fa	X	
Columbidae	*Columba palumbus (Linnaeus, 1758)*	Pigeon ramier	DOII/1 DOIII/1				LC	LC	LC	LC	NA[d]	LC		TFa		X
Corvidae	*Corvus corone (Linnaeus, 1758)*	Corneille noire	DOII/2				LC	LC	LC	NA[d]		LC		TFa	X	
Corvidae	*Corvus frugilegus (Linnaeus, 1758)*	Corbeau freux	DOII/2				LC	VU	LC	LC		LC		TFa		X
Corvidae	*Corvus monedula (Linnaeus, 1758)*	Choucas des tours	DOII/2	Art.3			LC	LC	LC	NA[d]		LC	C	TFa		X
Corvidae	*Pica pica (Linnaeus, 1758)*	Pie bavarde	DOII/2				LC	LC	LC			LC		TFa		X
Turdidae	*Turdus merula (Linnaeus, 1758)*	Merle noir	DOII/2				LC	LC	LC	NA[d]	NA[d]	LC		TFa	X	
Turdidae	*Turdus merula (Linnaeus, 1758)*	Merle noir	DOII/2				LC	LC	LC	NA[d]	NA[d]	LC		TFa		X

Famille	Nom scientifique	Nom vernaculaire	[DH]	[PN]	[PNA]	[LRM]	[LRE]	[LRN]	[ZH]	[EEE]	[LRR] AURA	[PR] AURA	[Z] AURA	05/2025
Sapindaceae	Acer campestre (L., 1753)	Érable champêtre, Acéraille				LC	LC	LC			LC			X
Lamiaceae	Ajuga reptans (L., 1753)	Bugle rampante, Consyre moyenne						LC			LC			X
Poaceae	Anisantha sterilis (L.) Nevski, 1934	Brome stérile					LC	LC			LC			X
Poaceae	Anthoxanthum odoratum (L.,1753)	Flouve odorante						LC			LC			X
Apiaceae	Anthriscus cerefolium (L.) Hoffm., 1814	Cerfeuil cultivé, Cerfeuil commun						NA						X
Brassicaceae	Arabidopsis thaliana (L.) Heynh., 1842	Arabette de thalius, Arabette des dames						LC			LC			X
Asteraceae	Bellis perennis (L., 1753)	Pâquerette						LC			LC			X
Poaceae	Bromus hordeaceus (L., 1753)	Brome mou						LC			LC			X
Asteraceae	Centaurea sp													X
Papaveraceae	Chelidonium majus (L., 1753)	Grande chélidoine, Herbe à la verrue, Éclaire					LC	LC			LC			X
Cornaceae	Cornus sanguinea (L., 1753)	Cornouiller sanguin, Sanguine						LC			LC			X
Betulaceae	Corylus avellana (L., 1753)	Noisetier, Avelinier				LC	LC	LC			LC			X
Onagraceae	Epilobium sp													X
Euphorbiaceae	Euphorbia sp													X
Oleaceae	Forsythia viridissima Lindl., 1846	Forsythia vert												X
Rubiaceae	Galium album (Mill., 1768)	Gaillet dressé						LC						X
Rubiaceae	Galium mollugo (L., 1753)	Gaillet commun, Gaillet Mollugine						LC			LC			X
Geraniaceae	Geranium dissectum (L., 1755)	Géranium découpé, Géranium à feuilles découpées						LC			LC			X
Geraniaceae	Geranium pyrenaicum (Burm.f., 1759)	Géranium des Pyrénées						LC			LC			X
Geraniaceae	Geranium robertianum (L., 1753)	Herbe à Robert						LC			LC			X
Lamiaceae	Glechoma hederacea (L., 1753)	Lierre terrestre, Gléchome Lierre terrestre					LC	LC			LC			X
Apiaceae	Heracleum sphondylium (L., 1753)	Patte d'ours, Berce commune, Grande Berce						LC			LC			X
Poaceae	Holcus lanatus (L., 1753)	Houlque laineuse, Blanchard						LC			LC			X
Juglandaceae	Juglans regia (L., 1753)	Noyer commun, Calottier				LC	LC	NA						X
Lamiaceae	Lamium maculatum (L.) L., 1763	Lamier maculé, Lamier à feuilles panachées						LC			LC			X
Lamiaceae	Lamium purpureum (L., 1753)	Lamier pourpre, Ortie rouge						LC			LC			X
Plantaginaceae	Linaria Mill, 1753	Linaire												X
Fabaceae	Lotus corniculatus (L., 1753)	Lotier corniculé, Pied de poule, Sabot-de-la-mariée					LC	LC			LC			X
Fabaceae	Medicago lupulina (L., 1753)	Luzerne lupuline, Minette					LC	LC			LC			X
Vitaceae	Parthenocissus inserta (A.Kern.) Fritsch, 1922	Vigne-vierge commune						NA		A4				X

Famille	Nom scientifique	Nom vernaculaire	[DH]	[PN]	[PNA]	[LRM]	[LRE]	[LRN]	[ZH]	[EEE]	[LRR] AURA	[PR] AURA	[Z] AURA	05/2025
Plantaginaceae	Plantago lanceolata (L., 1753)	Plantain lancéolé, Herbe aux cinq coutures					LC	LC			LC			X
Poaceae	Poa trivialis (L., 1753)	Pâturin commun, Gazon d'Angleterre						LC			LC			X
Rosaceae	Prunus laurocerasus (L., 1753)	Laurier-cerise, Laurier-palme				LC	LC	NA		E2				X
Rosaceae	Prunus spinosa (L., 1753)	Épine noire, Prunellier, Pelossier				LC	LC	LC			LC			X
Rosaceae	Pyrus cordata Desv., 1818	Poirier à feuilles en cœur, Poirasse					DD	LC						X
Ranunculaceae	Ranunculus sp													X
Orobanchaceae	Rhinanthus alectorolophus (Scop.) Pollich, 1777	Rhinanthe velu, Rhinanthe Crête-de-coq						LC			LC			X
Rosaceae	Rosa canina (L., 1753)	Rosier des chiens, Rosier des haies					LC	LC			LC			X
Polygonaceae	Rumex acetosella (L., 1753)	Petite oseille, Oseille des brebis					LC	LC			LC			X
Polygonaceae	Rumex sp													X
Salicaceae	Salix sp	Saule												X
Lamiaceae	Salvia pratensis (L., 1753)	Sauge des prés, Sauge commune						LC			LC			X
Caryophyllaceae	Silene latifolia (Poir., 1789)	Compagnon blanc, Silène à feuilles larges						LC			LC			X
Asteraceae	Sonchus L., 1753	Laiteron												X
Oleaceae	Syringa vulgaris (L., 1753)	Lilas					LC	NA						X
Malvaceae	Tilia x europaea L., 1753	Tilleul commun												X
Asteraceae	Tragopogon pratensis (L., 1753)	Salsifis des prés						LC			LC			X
Fabaceae	Trifolium pratense (L., 1753)	Trèfle des prés, Trèfle violet				LC	LC	LC			LC			X
Urticaceae	Urtica dioica (L., 1753)	Ortie dioïque, Grande ortie				LC	LC	LC			LC			X
Caprifoliaceae	Valerianella locusta (L.) Laterr, 1821	Mache doucette, Mache						LC			LC			X
Plantaginaceae	Veronica chamaedrys (L., 1753)	Véronique petit chêne, Fausse Germandrée						LC			LC			X
Fabaceae	Vicia sativa (L., 1753)	Vesce cultivée, Poisette				EN	LC	NA		1	LC			X